


Date de réunion :	Procès-verbal de réunion	
22 mars 2016	Conseil Communautaire	
<p>L'an deux mille seize Le 22 mars à 19h00 L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Pierre GASCHET.</p> <p><u>Etaients présents :</u> Francis BILLAULT, Nicole GAUDELLIER, Fabien HOUZÉ, Jeannine GROSLERON, Michel COSNIER, Dalila COUSTENOBLE, Georges MOTTEAU, Brigitte VENGEON, Gilles FILLIAU, Christiane CHOMIENNE, Rudolff FOUCTEAU, Sébastien NIBEAU, Manuela PEREIRA, Dany FLEUR, Marc LEPRINCE, Jean-Pierre GASCHET, Guy SAUVAGE DE BRANTES, Alain DROUET, Olivier PODEVIN, Bruno BENEVAUT, Joël DENIAU, Jack MARTINEAU, Gino GOMMÉ, Jules MADIC, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Daniel CHOISIS, Pierre DATTÉE, Gwénaél LEMAIRE, Marie-Claude FOUCHER, Bernard SUREL.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Etaients absents excusés :</u> Jean-Claude BAGLAN, Michèle LEMARIÉ-MAAREK, Laurent PETITEAU donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Jean-Pierre MACARI.</p>		

Monsieur le Président souhaite débiter la séance en ayant une pensée pour tous nos amis belges, suite aux attentats de ce jour.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a été invité à nommer un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Isabelle Sénéchal a été désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Monsieur Stéphane Clénot, Trésorier, d'être présent à la séance pour le vote du budget.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'une réunion aura lieu le 5 avril 2016. Plusieurs scénarii seront présentés sur la prise de compétence Transports Scolaires. Par ailleurs, Madame Pereira indique que le Comité Syndical du Transport Scolaire est convoqué pour le jeudi 31 mars 2016. Aussi, il est proposé que les maires des communes accompagnés des membres du Syndicat ainsi que les délégués de Neuillé-le-Lierre et Authon se réunissent le mercredi 30 mars 2016 à 18h30, au siège communautaire, pour une réunion de travail. Un mail sera envoyé pour confirmer cette réunion.

1. Récapitulatif des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Communautaire

Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire depuis la dernière séance du 16 février 2016.

2. Décisions prises par le Bureau communautaire du 1^{er} mars 2016

- **Procédures d'évolution des documents d'urbanisme – Demande par la commune de Monthodon de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes**

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- **PROPOSE** au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Commune de Monthodon la convention de mise à disposition du service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme communautaire.

- **Convention Médecine professionnelle et préventive – Autorisation de signature**
Après en avoir délibéré,
Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de prestation de services pour assurer l'obligation en matière de médecine professionnelle et préventive de l'année 2016.

- **Marché de travaux : box sous le cinéma – travaux d'électricité et de plomberie**
Après en avoir délibéré,
Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux d'électricité et de plomberie avec l'entreprise **CORDIER** qui a présenté, au vu des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **26 053,66€ HT**,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président, Monsieur Francis Billault, à signer toute pièce relative à ce dossier.

- **Marché de travaux : box sous le cinéma – travaux d'isolation**
Après en avoir délibéré,
Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **SURSEUIT** à la décision de signer le marché de travaux d'isolation et de cloisonnement pour de futurs locataires.

- **Marché de travaux : box sous le cinéma – travaux de petite maçonnerie**
Après en avoir délibéré,
Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de petits travaux de maçonnerie avec **CastelRenaudais Insertion** qui a présenté, au vu des critères de jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **12 532,00€**,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président, Monsieur Francis Billault, à signer toute pièce relative à ce dossier.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 16 février 2016

Monsieur le président met aux voix le procès-verbal de la réunion du 16 février 2016, en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 16 février 2016, tel qu'il est transcrit.

4. Location de la salle de réunion située au rez-de-chaussée du siège communautaire

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Par délibération n° 10-020 du 6 juillet 2010, le Bureau communautaire a décidé :

- de fixer le tarif ci-après pour la salle de réunion du 3^{ème} étage :
 - ❖ 25,00 €TTC pour la demi-journée
 - ❖ 40,00 €TTC pour la journée,
- de fixer le tarif ci-après pour les trois bureaux :
 - ❖ 12,00 €TTC pour la demi-journée
 - ❖ 19,00 €TTC pour la journée complète
 - ❖ 550,00 €TTC pour l'occupation d'une demi-journée par semaine pour une année
 - ❖ 850,00 €TTC pour l'occupation d'une journée par semaine pour une année.

Pour la salle de réunion se situant au rez-de-chaussée du siège communautaire et composée de manière similaire à celle du 3^{ème} étage, il est proposé au Conseil communautaire d'appliquer les mêmes conditions tarifaires, à savoir :

- 25,00 €TTC pour la demi-journée
- 40,00 €TTC pour la journée,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** le tarif pour la salle de réunion se situant au rez-de-chaussée du siège communautaire et composée de manière similaire à celle du 3^{ème} étage de la manière suivante :
 - 25,00 €TTC pour la demi-journée,
 - 40,00 €TTC pour la journée.

5. Convention de partenariat avec Pôle Emploi – Autorisation de signature

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération n°11/095 du 5 juillet 2011 autorisant Monsieur le Président à signer la convention de coopération avec « Pôle Emploi »,

Vu la convention de coopération signée le 13 juillet 2011,

Vu l'avenant n°1 signé en décembre 2012 qui prolonge d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2013 la convention de partenariat avec Pôle Emploi,

Vu l'avenant n°2 signé en décembre 2013 qui prolonge d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014 la convention de partenariat avec Pôle Emploi,

Vu la nouvelle convention de coopération signée en Mars 2015 jusqu'au 31 décembre 2015,

Vu le projet de convention proposé par Pôle Emploi jusqu'au 31 décembre 2016,

Considérant que Pôle Emploi souhaite poursuivre la nouvelle organisation de cette antenne en accord avec l'organisation mise en place au niveau national,

Considérant la nécessité de maintenir sur le territoire du Castelrenaudais une antenne « Pôle Emploi » indispensable à l'accueil des demandeurs d'emploi,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de coopération proposée par la direction régionale de Pôle Emploi, valable jusqu'au 31 décembre 2016.

6. Subvention Cinéma d'Art et d'Essai Le Balzac – Autorisation de signature de la convention annuelle

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le centre culturel du cinéma le Balzac a sollicité la Communauté de Communes afin que lui soit attribuée une subvention de 34 000 €.

Par convention en date du 31 mars 2006, la Communauté de Communes s'est engagée à soutenir financièrement chaque année l'association « Le Balzac » en participant aux frais de personnel. Le montant de la subvention pour 2015 s'élevait à 34 000 €. Le cinéma sollicite, pour l'année 2016, 34 000€.

Vu la demande du Cinéma le Balzac,

Vu le bilan de l'exercice 2015 du Cinéma le Balzac présenté en assemblée générale,

Vu le budget prévisionnel 2016 du Cinéma le Balzac présenté en assemblée générale,

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la population du territoire du Castelrenaudais de conserver une offre culturelle cinématographique,

Considérant qu'une somme est prévue au Budget 2016 de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 34 000 € au Cinéma Le Balzac au titre de l'année 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. Convention d'occupation de locaux pour le RAM - Autorisation de signature

Monsieur le Président laisse la parole à Gilles Filliau, Vice-président en charge de la Petite Enfance, qui expose les éléments suivants :

Le Relais Assistants Maternels étend ses animations d'éveils sur de nouvelles communes du territoire.

Une convention d'occupation des locaux pour le RAM entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et les communes nouvelles sera établie.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation de locaux avec les communes concernées.

8. Renaudais Création Développement – Attribution d'aides

Monsieur le Président laisse la parole à Guy Sauvage De Brantes, Vice-président en charge de la Stratégie et Prospection économique, qui expose les éléments suivants :

Dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises artisanales et commerciales « Renaudais Création Développement », deux nouveaux projets ont été instruits par le « Comité d'attribution des aides » composé des membres de la commission Développement Territorial et Animation (DTA) et d'un représentant élu pour chacune des chambres consulaires.

Le « 27^{ème} Comité d'attribution des aides », réuni le 14 mars 2016 a donné un avis sur deux projets de reprise d'entreprise et quatre projets de développement d'entreprise. Il s'agit de :

Nom de l'entreprise	Nom du ou des responsables	Commune	Création Développement Reprise	Type d'Investissement	Montant Subvention Accordée
CHARCUTIER TRAITEUR	Loïc GAUTHIER	Château-Renault	Développement	Acquisition de matériel Travaux	2 742 €
BODYMOUV'37	Eric BELLANGER	Château-Renault	Développement	Acquisition de matériel	3 000 €
TABAC PRESSE LA PIPE	Sabine ROUVIERE	Château-Renault	Reprise	Aménagement du local commercial	3 000 €
POISSONNERIE AMBULANTE	Nicole JIMENEZ	Le Boulay	Développement	Acquisition d'un nouveau véhicule de tournée	3 000 €
FLV	Stéphane SOBALAK	Morand	Développement	Aménagement du local professionnel et acquisition d'une station de lavage	3 000 €
L'EVASION	Myriam HAMAMA	Morand	Reprise	Aménagement du local et acquisition de matériel	3 000 €

La Commission d'attribution des aides réunie le 14 mars 2016 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les projets ayant reçu un avis favorable du comité d'attribution des aides du 14 mars 2016,
- **ACCEPTE** d'octroyer les montants de subventions aux entreprises concernées comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le second Vice-président M. Guy Sauvage De Brantes à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

9. Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil

Monsieur le Président laisse la parole à Gilles Filliau, Vice-président en charge de la Petite Enfance, qui expose les éléments suivants :

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a signé le marché n°2015-00017 concernant la fourniture des couches, par le laboratoire Rivadis, pour la crèche familiale et le Multi-Accueil « Le Martin Pêcheur », ainsi que la fourniture des repas par le Centre Hospitalier Intercommunal de Château-Renault Amboise pour le Multi-accueil « Le Martin Pêcheur », lors du bureau communautaire du 1^{er} décembre 2015.

Ainsi des modifications s'avèrent nécessaire sur les règlements de fonctionnement de ces deux structures.

Pour la crèche familiale, il convient de modifier :

- V- Le développement affectif et psychomoteur de l'enfant page 9, point c. l'hygiène, il faut ajouter :
« Les couches sont fournies par la structure depuis le 1^{er} janvier 2016 ».
- VI – Le trousseau de l'enfant, la crèche familiale fournit : il faut ajouter « les couches » et à l'inverse dans la rubrique la famille fournit : il faut supprimer « les couches ».

Une modification est également nécessaire, page 5 III les horaires, en ce qui concerne la capacité maximale d'accueil qui est de 25 places et non plus de 30.

Pour le Multi-Accueil « Le Martin Pêcheur », il convient de modifier :

- V- Le développement affectif et psychomoteur de l'enfant page 8 point d. Le repas, il faut remplacer « les repas sont déposés par la famille avec le trousseau de l'enfant » par « les repas sont élaborés et livrés par le Centre Hospitalier Intercommunal Amboise Château-Renault depuis le 1^{er} janvier 2016 ».
- V- Le développement affectif et psychomoteur de l'enfant page 8 point f hygiène, il faut ajouter « Les couches sont fournies par la structure depuis le 1^{er} janvier 2016 ».
- VI – Le trousseau de l'enfant, le trousseau comprend : il convient de supprimer « les couches » et remplacer le dernier point « Les repas sont préparés industriellement ou cuisiné par les parents et conservés dans des boites hermétiques » par « Les repas sont préparés par la cuisine centrale du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault. »
- VII- Les autorisation, attestations et assurance page 10 point e- attestation repas, il convient de supprimer « les parents fournissent les repas pris en structure collective » et supprimer la partie en gras pour « Le Multi accueil se dégage de toute responsabilité en cas de maladie de l'enfant survenant suite à la prise des repas **préparés par les parents.** »

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 34

Suffrages exprimés : 33

POUR : 33

– Abstention : 1

- Majorité absolue : 17

CONTRE : 0

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale et du Multi-Accueil « Le Martin Pêcheur ».

10. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 23 mars 2010, avait fixé le taux relais (ex-taux de la taxe professionnelle) à 12,35%, pour 2010.

La taxe professionnelle a été supprimée pour les entreprises au 1^{er} janvier 2010, et remplacée par différents impôts :

- la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) composée elle-même d'une Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.).

La Communauté de Communes du Castelrenaudais, substituée aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la taxation des entreprises **fixe un taux d'imposition sur une seule composante pour l'année 2015 : la Cotisation Foncière des Entreprises. Par ailleurs, elle récupère la part foncière de la TP de la Région et du Département.**

En effet, c'est l'Etat qui fixe un taux national d'imposition pour la C.V.A.E. et qui fixe les tarifs des différentes I.F.E.R.

En 2011, la Communauté de Communes avait souhaité maintenir la pression fiscale au même niveau que celle de 2010, et avait voté un taux de 20,81 % (taux qui comprenait l'intégration du taux 2010 de CFE voté par la CC, le Département et la Région).

En 2012, le taux maximal autorisé de CFE avait été voté et a donc été porté à **22,26%** afin de prévoir une recette supplémentaire au budget permettant de pouvoir financer les projets en cours (le projet de ZAC à Autrèche et le projet de construction d'une piscine intercommunale couverte).

En 2013, 2014 et 2015 la Communauté de Communes avait souhaité maintenir la pression fiscale au même niveau que celle de 2012, et avait voté un taux de CFE à 22,26 %.

Pour 2016,

Compte tenu des orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientations,

Compte tenu des projets en cours de réalisation,

Compte tenu des actions définies dans le cadre du projet de territoire,

Compte tenu des bases prévisionnelles de CFE communiquées par les services de la DGFIP, et malgré une diminution des prévisions de bases,

il n'est pas prévu de modifier ce taux.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MAINTIENT** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 22,26 % pour l'année 2016 qui sera appliqué sur l'ensemble des entreprises des communes membres de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

11. TASCOM - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le Conseil communautaire a la possibilité par délibération prise avant le 1^{er} octobre, d'appliquer au montant de la taxe sur les Surfaces commerciales un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

La première année de mise en place, ce coefficient **ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05**. En 2013, le Conseil communautaire a fait le choix de fixer le coefficient à 1,05, ce qui avait représenté une recette supplémentaire d'environ **4 400€**.

Ce coefficient ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

Pour 2016, comme en 2015 et 2014 il est proposé de ne pas modifier le coefficient multiplicateur à 1,05 applicable au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MAINTIENT** à 1,05 le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM à compter du 1^{er} janvier 2017.

12. Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) - Fixation des taux pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

RAPPEL :

La loi de finances pour 2011 a prévu, suite à la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises au 1^{er} janvier 2010, une réaffectation des impôts locaux au sein du secteur local et le transfert d'impôts d'Etat :

- Le Foncier Bâti (TFB),
- Le Foncier Non Bâti (TFNB),
- Taxe d'Habitation (TH),
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- Frais de gestion versés antérieurement à l'Etat.

En 2011, afin de maintenir la pression fiscale identique sur les ménages à celle du Département, le Conseil communautaire avait voté les taux suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 0%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 1,59%
- Taxe d'Habitation : 8,71%

Depuis 2012, la Communauté de Communes a souhaité maintenir la pression fiscale au même niveau que celle de 2011.

Pour **2016**,

Compte tenu des orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientations,

Compte tenu des projets en cours de réalisation,

Compte tenu des actions définies dans le cadre du projet de territoire,

Compte tenu des bases prévisionnelles des ménages communiquées par les services de la DGFIP,

il n'est pas prévu de modifier ce taux.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MAINTIENT** le taux sur le Foncier Bâti à 0% pour l'année 2016,
- **MAINTIENT** le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,59% pour l'année 2016,
- **MAINTIENT** la Taxe d'Habitation à 8,71% pour l'année 2016.

13. Budget Général - vote du Compte de gestion 2015

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 32	– Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 30	- Majorité absolue : 16
POUR : 30	CONTRE : 0

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOpte** le compte de gestion du budget "Général" de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour la même période.

14. Budget Immeubles de rapport - vote du Compte de gestion 2015

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le compte de gestion du budget "Immeubles de rapport" de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour la même période.

15. Budget Zones d'activités - vote du Compte de gestion 2015

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le compte de gestion du budget "Zones d'activités" de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour la même période.

16. Budget Ordures Ménagères - vote du Compte de gestion 2015

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le compte de gestion du budget " Ordures Ménagères " de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour la même période.

17. Budget SPANC - vote du Compte de gestion 2015

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le compte de gestion du budget " SPANC " de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour la même période.

18. Budget Général - vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif "Général" pour 2015 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions de soutien à l'activité et aux associations locales, les actions en faveur de l'habitat, des services à la personne et le fonctionnement des services généraux de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'exercice de 1 076 728,26€, cumulé à l'excédent antérieur de 5 031 981,77€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 6 108 710,03€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
chapitre 011	Charges à caractère général	286 674,71	chapitre 013	Atténuations de charges	24 406,64
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 138 795,38	chapitre 70	Produits des services	131 222,74
chapitre 014	Atténuation de produits	2 105 645,79	chapitre 73	Impôts et taxes	3 206 343,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	240 487,81	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 672 466,50
chapitre 66	Charges financières	891,23	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 283,09

chapitre 67	Charges exceptionnelles	15,20	chapitre 77	Produits exceptionnels	809,29
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	229 467,27	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 174,39
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	5 031 981,77
		4 001 977,39			10 110 687,42

La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice de 553 760,71€, cumulé à l'excédent antérieur de 1 647 211,47€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 1 093 450,76€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 532 302,00€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2015	RAR		Recettes	CA 2015	RAR
chapitre 13	Subventions d'investissement	14 914,00		chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	31 767,64	
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	16 301,40		chapitre 13	Subventions d'investissement	626 771,05	
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	73 293,87	3000,00	chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	760,00	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	114 878,93		chapitre 23	Immobilisations en cours	12 024,00	
chapitre 23	Immobilisations en cours	2 346,53		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	229 467,27	
Opération 11	Siège avenue du Maine	11 485,80		chapitre 041	Opérations patrimoniales	32 487,58	
Opération 19	Equipement secrétariat	17 320,79	297,00	chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté	1 647 211,47	
Opération 20	Aire d'accueil des gens du voyage	18 791,21					
Opération 21	Piscine intercommunale	522 687,07	410 000,00				
Opération 23	Petite enfance	482 493,92	105 900,00				
Opération 25	Maison Bellevue	83 685,18					
Opération 26	Cinéma	68 177,58	13 105,00				
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 174,39					
chapitre 041	Opérations patrimoniales	32 487,58					
		1 487 038,25	532 302,00			2 580 489,01	0,00

Monsieur le président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Monsieur Dattée Pierre présente sa candidature. Aucun autre membre ne s'est déclaré.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2015 du budget « Général ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget « Général » de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** l'inscription des restes à réaliser au Budget Primitif pour 2016.

19. Budget Immeubles de rapport - vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif "Immeubles de rapport" pour 2015 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de l'exercice de 2 124,85€, cumulé au résultat excédentaire antérieur de 85 373,55€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 83 248,70€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
chapitre 011	Charges à caractère général	44 507,68	chapitre 70	Produits des services	10 377,72
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	8 777,32	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 535,52
chapitre 66	Charges financières	11 364,80	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	151 536,02
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	181 153,19	chapitre 77	Produits exceptionnels	0,22
			chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 228,66
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	85 373,55
		245 802,99			329 051,69

La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice de 8 826,77€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 185 785,37€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 176 958,60€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 19 480,00€.

Investissement						
Dépenses			Recettes			
		CA 2015	RAR		CA 2015	RAR
chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 945,91	4 480,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	510,96
opération 117	Maison de santé pluridisciplinaire	12 690,02	15 000,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	181 153,19
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	93 626,33		solde 001	Solde d'exécution positif reporté	185 785,37
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 228,66				
		190 490,92	19 480,00		367 449,52	0,00

Monsieur le président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Monsieur Pierre Dattée présente sa candidature. Aucun autre membre ne s'est déclaré.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2015 du budget « Immeubles de rapport ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ADOPTE le compte administratif 2015 du budget « Immeubles de rapport » de la Communauté de Communes,
- DECIDE l'inscription des restes à réaliser au Budget Primitif pour 2016.

20. Budget Zones d'activités - vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif "Zones d'activités" pour 2015 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions liées au foncier et à l'aménagement des zones économiques.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de l'exercice de 108 509,47€, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 15 790,81€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2015 de 124 300,28€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
chapitre 011	Charges à caractère général	14 178,60	chapitre 70	Produits des services	23 718,90
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,48	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 915 124,13
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 033 173,42			
solde 002	Solde d'exécution négatif reporté	15 790,81			
		3 063 143,31			2 938 843,03

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice de 108 710,75€, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 700 128,54€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2015 de 591 417,79€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 7 042,00€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2015	RAR		Recettes	CA 2015	RAR
chapitre 21	Immobilisations corporelles	428,00		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 033 173,42	
Opération 107	ZA PIO et Porte de Touraine	8 910,54	7 042,00				
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 915 124,13					
solde 001	Solde d'exécution négatif reporté	700 128,54					
		3 624 591,21	7 042,00			3 033 173,42	

Monsieur le président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Monsieur Pierre Dattée présente sa candidature. Aucun autre membre ne s'est déclaré.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2015 du budget « Zones d'activités ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget « Zones d'activités » de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** l'inscription des restes à réaliser au Budget Primitif pour 2016.

21. Budget Ordures Ménagères - vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif "Ordures Ménagères" pour 2015 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Les recettes de ce budget autonome couvrent ses dépenses aussi bien en exploitation qu'en investissement

Les missions de ce service public sont :

- la collecte, le tri, le traitement des déchets en porte à porte,
- la collecte, le tri, le traitement des déchets en apport volontaire,
- la collecte, le tri, le traitement des apports en déchetterie,
- l'incitation au tri sélectif et l'octroi de composteurs subventionnés.

La section d'exploitation fait apparaître un déficit de l'exercice 2015 de 124 397,53€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 541 505,42€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 417 107,89€.

Exploitation					
Dépenses CA 2015 (ttc)			Recettes CA 2015 (ttc)		
chapitre 011	Charges à caractère général	1 099 982,37	chapitre 013	Atténuations de charges	34 045,55
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	246 932,52	chapitre 70	Produits des services	1 372 931,09
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	569 108,56	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	23 748,48
chapitre 66	Charges financières	2 343,14	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	410 460,86
chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 143,26	chapitre 77	Produits exceptionnels	563,83
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	73 117,99	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 480,50
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	541 505,42
		2 001 627,84			2 418 735,73

La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice 2015 de 1,80€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 81 302,36€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 81 300,56€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 243 015,92€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2015 (ttc)	RAR (ht)		Recettes	CA 2015 (ttc)	RAR (ht)
chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 137,68	19 348,92	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 933,60	
Opération 200	Agrandissement déchetterie CR	22 066,49	223 667,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 635,00	
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	11 003,72		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	73 117,99	
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre section	35 480,50		solde 002	Solde d'exécution positif reporté	81 302,36	
		76 688,39	243 015,92			157 988,95	0,00

Monsieur le président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Monsieur Pierre Dattée présente sa candidature. Aucun autre membre ne s'est déclaré.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2015 du budget « Ordures Ménagères ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** l'inscription des restes à réaliser au Budget Primitif pour 2016.

22. Budget SPANC - vote du Compte administratif 2015

Le compte administratif "SPANC" pour 2015 est consultable, au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Les recettes de ce budget autonome couvrent ses dépenses aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Les missions de ce service public sont :

- le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes,
- le contrôle des installations d'assainissement autonomes nouvelles ou réhabilitées,
- deux campagnes annuelles de vidange avec une inscription préalable,
- l'accompagnement et le montage des dossiers de demande de subventions de particuliers porteurs de projet de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectifs subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de l'exercice 2015 de 19 752,03€, cumulé au résultat antérieur de 46 038,11€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 65 790,14€.

Exploitation					
Dépenses CA 2015			Recettes CA 2015		
chapitre 011	Charges à caractère général	7 843,84	chapitre 013	Atténuation de charges	534,18
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	31 377,52	chapitre 70	Produits des services	44 362,22
chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	305,72	chapitre 74	Subventions d'exploitation	14 760,00
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	377,29	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	46 038,11
		39 904,37			105 694,51

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2015 de 377,29€, cumulé au résultat antérieur de 12 422,93€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 12 800,22€.

Investissement							
Dépenses		CA 2015	RAR	Recettes		CA 2015	RAR
chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	377,29	
				solde 001	Solde d'exécution positif reporté	12 422,93	
		0,00	0,00			12 800,22	0,00

Monsieur le président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Monsieur Pierre Dattée présente sa candidature. Aucun autre membre ne s'est déclaré.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2015 du budget « SPANC ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget « SPANC » de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** l'inscription des restes à réaliser au Budget Primitif pour 2016.

23. Budget Général - Affectation de résultats

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2015 lors du vote du compte administratif 2015, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2014	1 647 211,47€	
Solde exécution 2015	-553 760,71€	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		1 093 450,76€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2015	532 302,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2015	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		-532 302,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2014	5 031 981,77€	
Solde exécution 2015	1 076 728,26€	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015		6 108 710,03€

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 6 108 710,03€, et la section d'investissement un résultat cumulé excédentaire de 1 093 450,76€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2015 (- 532 302,00€) couvert par le résultat cumulé d'investissement, la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 1 093 450,76€ en recettes d'investissement au compte 001 et de reporter 6 108 710,03€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reporter 6 108 710,03€ en recettes de la section de fonctionnement au compte 002,
- **DECIDE** de reporter 1 093 450,76€ en dépenses de la section d'investissement au compte 001,
- **DECIDE** que l'inscription sera reprise au Budget Primitif pour 2016.

24. Budget Immeubles de rapport - Affectation de résultats

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2015 lors du vote du compte administratif 2015, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2014	185 785,37€	
Solde exécution 2015	- 8 826,77€	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		176 958,60€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2015	19 480,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2015	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		- 19 480,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2014	85 373,55€	
Solde exécution 2015	- 2 124,85€	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015		83 248,70€

La section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 176 958,60€, et la section de fonctionnement un résultat cumulé excédentaire de 83 248,70€

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2015 (- 19 480,00€) couvert par le résultat cumulé d'investissement au 31/12/2015, la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 176 958,60€ en recettes d'investissement au compte 001 et de reporter 83 248,70€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de reporter 83 248,70€ en recettes de la section de fonctionnement au compte 002,
- DECIDE de reporter 176 958,60€ en recettes de la section d'investissement au compte 001,
- DECIDE que l'inscription sera reprise au Budget Primitif pour 2016.

25. Budget Zones d'activités - Affectation de résultats

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2015 lors du vote du compte administratif 2015, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2014	- 700 128,54€	
Solde exécution 2015	108 710,75€	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		-591 417,79€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2015	7 042,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2015	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		-7 042,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		598 459,79€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2014	-15 790,81€	
Solde exécution 2015	-108 509,47€	
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015		-124 300,28€

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé déficitaire de 124 300,28€, et la section d'investissement un résultat cumulé déficitaire de 591 417,79€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2015 (- 7 042,00€), la section d'investissement génère un besoin de financement de 598 459,79€.

Devant l'impossibilité d'affecter des ressources issues de la section de fonctionnement au compte 1068 pour financer la section d'investissement, il est proposé de reporter 591 417,79€ en dépenses d'investissement au compte 001 et de reporter 124 300,28€ en dépenses de fonctionnement au compte 002.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de reporter 124 300,28€ en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002,
- DECIDE de reporter 591 417,79€ en dépenses de la section d'investissement au compte 001,
- DECIDE que l'inscription sera reprise au Budget Primitif pour 2016.

26. Budget Ordures Ménagères - Affectation de résultats

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2015 lors du vote du compte administratif 2015, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2014	81 302,36€	
Solde exécution 2015	-1,80€	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		81 300,56€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2015	243 015,92€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2015	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		-243 015,92€

PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		161 715,36€
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat de clôture 2014		541 505,42€
Solde exécution 2015		-124 397,53€
EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015		417 107,89€

La section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 81 300,56€, et la section d'exploitation présente un résultat cumulé excédentaire de 417 107,89€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2015 (-243 015,92€ couvert partiellement par le résultat cumulé d'investissement au 31/12/2015), la section d'investissement génère un besoin de financement de 161 715,36€ (243 015,92€ – 81 300,56€).

Il est proposé de reporter 81 300,56€ en recettes d'investissement au compte 001, d'affecter 161 715,36€ du résultat de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068, et de reporter 255 392,53€ en recettes d'exploitation au compte 002.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de reporter 255 392,53€ en recettes de la section d'exploitation au compte 002,
- **DECIDE** d'affecter 161 715,36€ du résultat de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068,
- **DECIDE** de reporter 81 300,56€ en recettes de la section d'investissement au compte 001,
- **DECIDE** que l'inscription sera reprise au Budget Primitif pour 2016.

27. Budget SPANC - Affectation de résultats

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2015 lors du vote du compte administratif 2015, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2014		12 422,93€
Solde exécution 2015		377,29€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		12 800,22€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2015		0,00€
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2015		0,00€
SOLDE RESTES A REALISER		0,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat de clôture 2014		46 038,11€
Solde exécution 2015		19 752,03€
EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015		65 790,14€

La section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 12 800,22€, et la section d'exploitation un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2015 de 65 790,14€.

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2015, il est proposé de reporter 12 800,22€ en recettes d'investissement au compte 001, et de reporter 65 790,14€ en recettes d'exploitation au compte 002.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de reporter 65 790,14€ en recettes de la section d'exploitation au compte 002,
- DECIDE de reporter 12 800,22€ en recettes de la section d'investissement au compte 001,
- DECIDE que l'inscription sera reprise au Budget Primitif pour 2016.

28. Budget Général – Approbation du budget primitif pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2016.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions de soutien à l'activité et aux associations locales, les actions en faveur de l'habitat, des services à la personne et le fonctionnement des services généraux de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

L'équilibre du budget général est proposé comme suit :

- Le virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget général de **2 916 212,24€** à la section d'investissement.
- La mise en réserve de **2 150 675,76€** en section de fonctionnement du budget général (chapitre 011).
- L'inscription en recettes d'investissement de **1 400 000€** pour financer les travaux de l'espace aquatique intercommunal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 11 025 464,00€

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2015	BP 2016		Recettes	BP 2015	BP 2016
chapitre 011	Charges à caractère général	2 755 761,47	2 619 325,76	chapitre 013	Atténuation de charges	5 800,00	10 500,00
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 148 267,00	1 369 466,00	chapitre 70	Produits des services	120 100,00	120 500,00
chapitre 014	Atténuations de produits	2 105 646,00	2 105 646,00	chapitre 73	Impôts et taxes	3 121 873,00	3 173 539,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	246 775,00	1 286 874,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 641 518,00	1 574 235,00
chapitre 66	Charges financières	995,00	630,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 100,23	17 004,97
chapitre 67	Charges exceptionnelles	600,00	502 100,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 175,00	20 975,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	5 031 981,77	6 108 710,03
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 472 033,53	2 916 212,24				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	229 470,00	220 210,00				
		9 964 548,00	11 025 464,00			9 964 548,00	11 025 464,00

La section d'investissement s'équilibre à 7 030 078,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2015	RAR	BP 2016		Recettes	BP 2015	RAR	BP 2016
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	17 255,00		17 765,00	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	115 800,00		100 000,00
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	283 350,00	3 000,00	257 901,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	1 138 734,00		1 290 500,00

chapitre 21	Immobilisations corporelles	573 979,00		676 000,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 002 000,00		1 402 000,00
chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000,00			chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 472 033,53		2 916 212,24
chapitre 27	Immobilisations financières	664 569,00		20 133,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	229 470,00		220 210,00
Opération 11	Bâtiment avenue du Maine	54 260,00		60 000,00	chapitre 041	Opérations patrimoniales	255 455,00		7 705,00
Opération 19	Equipement secrétariat	22 917,00	297,00	28 700,00	solde 001	Solde d'exécution positif reporté	1 647 211,47		1 093 450,76
Opération 20	Aire d'accueil des gens du voyage	15 000,00		10 000,00					
Opération 21	Piscine intercommunale	5 067 844,00	410 000,00	5 190 000,00					
Opération 23	Petite enfance	624 600,00	105 900,00	34 202,00					
Opération 25	Maison Bellevue	38 500,00		10 000,00					
Opération 26	Cinéma	159 800,00	13 105,00	159 395,00					
chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	28 175,00		20 975,00					
chapitre 041	Opérations patrimoniales	255 455,00		7 705,00					
		7 860 704,00		7 030 078,00			7 860 704,00		7 030 078,00

Madame Coustenoble demande des explications par rapport au chapitre 65 en dépenses de fonctionnement. Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Clénot qui indique que la somme correspond à une subvention du budget général au budget annexe « Zones d'activités ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif du Budget "Général" pour 2016.

29. Budget Immeubles de rapport - Approbation du budget primitif pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2016.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux.

L'équilibre du budget Immeubles de rapport est proposé comme suit :

- l'inscription de **dépenses non affectées** en section de fonctionnement de **1 644,00€** au chapitre 11
- le **virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement** du budget Immeubles de rapport de **181 560,00€** à la section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 301 484,00€ :

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2015	BP 2016		Recettes	BP 2015	BP 2016
chapitre 011	Charges à caractère général	106 567,00	83 744,00	chapitre 70	Produits des services	11 000,00	10 000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,00	5 005,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	130 005,45	130 005,30
chapitre 66	Charges financières	11 382,00	8 260,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 230,00	78 230,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00	2 000,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	85 373,55	83 248,70
chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions		5 915,00				
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00				
chapitre 023	Virement à la section d'investissement		10 000,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	181 155,00	181 560,00				
		304 609,00	301 484,00			304 609,00	301 484,00

La section d'investissement s'équilibre à 1 216 540,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2015	RAR	BP 2016		Recettes	BP 2015	RAR	BP 2016
chapitre 20	Immobilisations incorporelles			15 000,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	361 625,63		
chapitre 21	Immobilisations corporelles	198 036,00	4 480,00	26 000,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	654 500,00		848 021,40
chapitre 23	Immobilisations en cours			142 500,00	chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement			10 000,00
Opération 116	Bâtiment modulaire	250 000,00			chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	181 155,00		181 560,00
Opération 117	Maison de santé pluridisciplinaire	754 000,00	15 000,00	838 850,00	solde 001	Solde d'exécution positif reporté	185 785,37		176 958,60
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00		91 480,00					
chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 230,00		78 230,00					
		1 383 066,00		1 216 540,00			1 383 066,00		1 216 540,00

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le Budget Primitif du budget Immeubles de rapport pour 2016.

30. Budget Zones d'activités - Approbation du budget primitif pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2016.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.
Ce budget retrace toutes les actions liées au foncier et à l'aménagement des zones économiques.

L'équilibre du budget Zones d'Activités est proposé comme suit :

- De virer l'**excédent de fonctionnement prévisionnel** du budget zones d'activités de **931 230,13€** à la section d'investissement.
- Le **versement d'une subvention du budget général** d'un montant de **1 044 230,13€** en section de fonctionnement du budget « Zones d'activités ».
- La comptabilisation des stocks des terrains aménagés qui est une opération d'ordre budgétaire (sans contrepartie financière) fixant le coût d'aménagement des terrains détenus constitué de la valeur initiale des terrains, des coûts d'aménagement et diminué de la valeur des terrains vendus. Cette valeur à fin 2015 est de 2 902 277,87€.

Chaque année les achats de terrains et les travaux d'aménagement sont comptabilisés en dépenses de la section de fonctionnement. A la fin de chaque année civile, la valeur des terrains aménagés est transférée en section d'investissement par une écriture sans contrepartie financière correspondant aux dépenses de fonctionnement (recettes de fonctionnement = dépenses d'investissement). La section de fonctionnement est équilibrée (dépenses réelles de fonctionnement = recettes d'ordre de fonctionnement) alors que la section d'investissement est déséquilibrée (dépense d'ordre d'investissement). Il est proposé d'utiliser une avance remboursable versée du budget général pour équilibrer la section d'investissement dans la mesure où cette situation est provisoire.

Au fur et à mesure des ventes des terrains aménagés, la valeur des terrains détenus diminue et le financement de la section d'investissement s'amointrit.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 004 824,00€

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2015	BP 2016		Recettes	BP 2015	BP 2016
chapitre 011	Charges à caractère général	78 250,00	33 000,00	chapitre 70	Produits des services	515 000,00	1 091 369,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,72	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,19	1 000,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 093 134,00	2 913 450,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00				
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	475 417,52	931 230,13				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 033 175,48	2 910 287,87				
solde 002	Solde d'exécution négatif cumulé	15 790,81	124 300,28				
		3 608 139,00	4 004 824,00			3 608 139,00	4 004 824,00

La section d'investissement s'équilibre à 3 841 518,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2015	RAR	BP 2016		Recettes	BP 2015	RAR	BP 2016
chapitre 20	Immobilisations incorporelles			34 000,00	chapitre 13	Subvention d'investissement			
chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 428,00			chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	664 369,00		
opération 107	ZA économique PIO/Porte de Touraine	325 172,00	7 042,00	290 608,00	chapitre 024	Produits des cessions	900,00		
chapitre 020	Dépenses imprévues	4 999,46		5 000,21	chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	475 417,52		931 230,13
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 093 134,00		2 913 450,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre	3 033 175,48		2 910 287,87

					sections			
solde 001	Solde d'exécution négatif reporté	700 128,54		591 417,79				
		4 173 862,00		3 841 518,00			4 173 862,00	3 841 518,00

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le budget primitif du Budget "Zones d'activités" pour 2016.

31. Budget Ordures Ménagères - Approbation du budget primitif pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2016.

Les missions de ce service public sont :

- la collecte, le tri, le traitement des déchets en porte à porte,
- la collecte, le tri, le traitement des déchets en apport volontaire,
- la collecte, le tri, le traitement des apports en déchetteries,
- l'incitation au tri sélectif et l'octroi de composteurs subventionnés.

Le Conseil Communautaire a décidé lors de la séance du 17 novembre 2015 d'assujettir à la TVA le budget ordures ménagères à compter du 1er janvier 2016. Par conséquent, le projet de budget ordures ménagères 2016 mentionnés ci-dessous sont présentés en €HT.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 997 185,00€

Exploitation							
	Dépenses	BP 2015 (ttc)	BP 2016 (ht)		Recettes	BP 2015 (ttc)	BP 2016 (ht)
chapitre 011	Charges à caractère général	1 151 495,00	1 085 522,00	chapitre 013	Atténuation de charges	34 820,00	35 540,00
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	247 250,00	250 000,00	chapitre 70	Produits des services	1 295 500,00	1 300 000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	625 000,00	555 200,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	20 000,00	20 000,00
chapitre 66	Charges financières	4 345,00	1 863,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	309 999,58	350 767,47
chapitre 67	Charges exceptionnelles	11 100,00	10 100,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 485,00	35 485,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	125 000,00	25 000,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	541 505,42	255 392,53
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	73 120,00	69 500,00				
		2 237 310,00	1 997 185,00			2 237 310,00	1 997 185,00

Les dépenses d'investissement envisagées en 2016 sont :

- La poursuite des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Château Renault-Le Boulay,
- L'acquisition de colonnes d'apport volontaire,
- Les travaux d'aménagement de quai sur la commune de Nouzilly.

La section d'investissement s'équilibre à 466 612,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2015 (ttc)	RAR (ht)	BP 2016 (ht)		Recettes	BP 2015 (ttc)	RAR (ht)	BP 2016 (ht)
chapitre 21	Immobilisations corporelles	36 078,00	19 348,92	26 221,08	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,64		161 715,36

Op. 200	Agrandissement déchetterie CR-le Boulay	362 000,00	223 667,00	118 633,00	chapitre 13	Subventions d'investissement			53 675,00
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	26 860,00		22 121,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	271 000,00		79 285,08
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 485,00		35 485,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	73 120,00		69 500,00
chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000,00		21 136,00	chapitre 041	Opérations patrimoniales	15 000,00		21 136,00
					solde 001	Solde d'exécution positif reporté	81 302,36		81 300,56
		475 423,00	466 612,00				475 423,00		466 612,00

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE le budget primitif du Budget "Ordures Ménagères" pour 2016.

32. Budget SPANC - Approbation du budget primitif pour 2016

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2016.

Les missions de ce service public sont :

- le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes,
- le contrôle des installations d'assainissement autonomes nouvelles ou réhabilitées,
- deux campagnes annuelles de vidange avec une inscription préalable,
- l'accompagnement et le montage des dossiers de demande de subventions de particuliers porteurs de projet de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectifs subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

La section d'exploitation s'équilibre à 107 990,00 €.

Exploitation							
	Dépenses	BP 2015	BP 2016		Recettes	BP 2015	BP 2016
chapitre 011	Charges à caractère général	58 661,00	68 200,00	chapitre 70	Produits des services	51 280,00	39 199,86
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	35 380,00	33 690,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 000,89	3 000,00
chapitre 65	Charges de gestion courante	500,00	500,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	46 038,11	65 790,14
chapitre 67	Charges exceptionnelles	400,00	400,00				
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	378,00	200,00				
		100 319,00	107 990,00			100 319,00	107 990,00

La section d'investissement s'équilibre à 13 001,00 €.

Investissement									
	Dépenses	BP 2015	RAR	BP 2016		Recettes	BP 2015	RAR	BP 2016
chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 801,00		13 001,00	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,07		0,78
					chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	378,00		200,00
					solde 001	Solde d'exécution positif reporté	12 422,93		12 800,22
		12 801,00		13 001,00			12 801,00		13 001,00

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif du Budget "SPANC" pour 2016.

33. Fonds de soutien à l'investissement public local : Demande de subvention pour la piscine intercommunale couverte

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Par courrier en date du 22 février 2016, le préfet a informé de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, et ce avant le 15 avril 2016.

Considérant que le projet de la piscine intercommunale couverte peut faire partie des projets structurants au plan local dans les priorités définies par l'Etat (réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population, transition énergétique, développement des énergies renouvelables) puisque que ce projet a pour objectif de couvrir le besoin de la Communauté de Communes (16 000 habitants) et même au-delà dans un rayon de 20 mn en voiture (28 000 habitants),

Considérant que la conduite de ce projet intègre toutes les missions liées à la qualité environnementale de l'équipement (mission QE TH qui comprend l'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie, la réalisation d'une notice environnementale traitant l'ensemble des cibles du référentiel HQE suivant le profil défini, la réalisation d'une simulation thermique dynamique permettant l'estimation des consommations énergétiques du bâtiment) y compris le chauffage par géothermie des bassins, espace forme et vestiaires,

Considérant que le projet de la piscine intercommunale couverte se divise en deux phases :

- phase 1 : déconstruction – fondations gros œuvre commencé en août 2015 et qui s'achèvera fin mai 2016,
- phase 2 : second œuvre et aménagements intérieurs,

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 1 000 000€ sur la phase 2 du projet, représentant 30,78 % du coût hors taxe des travaux de celle-ci.

Rappel du plan de financement prévisionnel :

	dépenses	€ HT	recettes	€	%
Phase 1 - déconstruction - gros œuvre	LOT 1 : VRD - ESPACES VERTS - CLOTURES	543 059,74 €	DETR volet 1 déconstruction	200 000,00 €	5,92
	LOT 2 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	2 420 556,55 €	Région centre - Pays Loire Touraine	358 233,47 €	10,60
	LOT 13 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	288 745,14 €	CCDS	305 964,53€	9,05
	LOT 15 : PLOMBERIE - SANITAIRE	128 000,00 €	s/ total recettes	864 198,00€	25,57
	TOTAL	3 380 361,43 €	Fonds propres et emprunt	2 516 163, 43€	74,43
			TOTAL phase 1	3 380 361,43 €	100

Phase 2 - second œuvre et aménagement intérieur - construction	LOT 3 : CHARPENTE METALLIQUE	57 877,35 €	DETR volet 2 construction	87 500,00 €	2,69
	LOT 4 : COUVERTURE ETANCHEITE	309 301,00 €	Région centre - Pays Loire Touraine	344 266,53 €	10,60
	LOT 5 : BARDAGE BOIS EXTERIEUR	90 326,42 €	CDDS	294 035,47 €	9,5
	LOT 6 : MENUISERIES ALUMINIUM	319 994,12 €	<i>fonds de soutien</i>	<i>1 000 000,00 €</i>	<i>30,78</i>
	LOT 7 : PLAFONDS DROITS ET FAUX PLAFONDS	84 766,25 €	ADEME	36 110,00€	1,11
	LOT 8 : SERRURERIE - METALLERIE	130 753,14 €	s/ total recettes	1 761 912,00€	54,68
	LOT 9 : MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT - SIGNALÉTIQUE	89 398,07 €	Fonds propres et emprunt	1 486 654,57€	45,32
	LOT 10 : REVETEMENTS DE SOLS - CARRELAGE - FAIENCES	339 961,41 €	Total phase 2	3 248 566, 57€	100
	LOT 11 : PEINTURE RETVEMENTS MURAU	66 865,85 €			
	LOT 12 : EQUIPEMENTS SANITAIRES ET VESTIAIRES	102 457,00 €			
	LOT 14 : CHAUFFAGE - VENTILATION	634 818,38 €			
	LOT 16 : TRAITEMENT D'EAU	487 301,37 €			
	LOT 17 : BASSINS INOX POLYMERISE	448 111,01 €			
	LOT 18 : EQUIPEMENTS DE PISCINE	21 638,00 €			
	LOT 19 : ESPACE FORME DETENTE	50 197,20 €			
	LOT 20 : NETTOYAGE	14 800,00 €			
	TOTAL	3 248 566,57 €			

Montant des deux phases du projet : 6 628 928,00€ HT

Montant total des subventions attendues : 2 626 110,00€ soit 40% du montant total HT

Monsieur Cosnier indique que la ville de Château-Renault a également un projet sur cette même enveloppe.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour la phase 2 de la construction de la piscine intercommunale couverte au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, son troisième Vice-président, Monsieur Francis BILLAULT en charge de l'équipement aquatique couvert, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

34. Informations diverses

- **Rapport d'activité 2015**

Les conseillers communautaires sont informés que le rapport d'activité 2015 :

- Pays Loire Touraine,
est consultable au siège communautaire aux horaires d'ouverture.

35. Questions diverses

- **Piscine intercommunale couverte**

Le rapport définitif de l'expert, mandé par le tribunal a enfin été remis au juge. Dans ce rapport, l'expert met en cause la responsabilité à 80/90 % de la Société Qualitconsult (chargée de faire le diagnostic pour le désamiantage de l'ancienne piscine) et à 10/20 % celle de BVL, notre maître d'œuvre.

- **Territoires à croissance Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)**

Monsieur Clémot souhaiterait que le dossier TEPCV soit clarifié. Au vu des retours qu'il a eu, il a remarqué que les communes ont fonctionné de façons différentes.

- **Forum « Réussir en Castelrenaudais » le 30 avril 2016**

Monsieur le Président rappelle l'organisation du Forum « Réussir en Castelrenaudais », le samedi 30 avril 2016, de 10h à 17h, au Collège André Bauchant.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.